

GROUP STINGRAY INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ qu'une assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs (collectivement, les « **actionnaires** ») (i) d'actions à droit de vote multiple, (ii) d'actions à droit de vote subalterne et (iii) d'actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « **actions** ») de Groupe Stingray Inc. (la « **Société** »), permettant la participation en ligne par webdiffusion audio en direct, se tiendra le 9 août 2023, à 11 h (heure de Montréal), au <https://web.lumiagm.com/413410860>, aux fins suivantes :

1. **RECEVOIR** les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant s'y rattachant (pour plus de détails, voir la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Réception des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 27 juin 2023 (la « **circulaire** »));
2. **ÉLIRE** dix (10) administrateurs de la Société (pour plus de détails, voir la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs » de la circulaire);
3. **NOMMER** l'auditeur indépendant et autoriser les administrateurs de la Société à fixer sa rémunération (pour plus de détails, voir la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Nomination de l'auditeur indépendant » de la circulaire);
4. **EXAMINER** et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire approuvant la totalité des options non attribuées aux termes du plan d'options sur actions de la Société (pour plus de détails, voir la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Approbation des options sur actions non attribuées » de la circulaire);
5. **EXAMINER** et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution ordinaire approuvant la totalité des unités d'actions attribuées en fonction de la performance non attribuées aux termes du plan d'unités d'actions attribuées en fonction de la performance de la Société (pour plus de détails, voir la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Approbation des unités d'actions attribuées en fonction de la performance non attribuées » de la circulaire);
6. **TRAITER** toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

L'assemblée sera tenue sous forme virtuelle seulement. Vous ne pourrez pas assister à l'assemblée en personne. Il a été décidé de tenir une assemblée sous forme virtuelle seulement afin de permettre à tous les actionnaires de voter et à leur donner à tous la même chance d'assister, de participer et de voter à l'assemblée, où qu'ils se trouvent. Vous pouvez avoir accès à l'assemblée en vous connectant en ligne au <https://web.lumiagm.com/413410860>.

Les questions énoncées aux points 2, 3, 4 et 5 ci-dessus doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières et en vertu des dispenses obtenues par la Société aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, vous recevez le présent avis étant donné que la Société a décidé de suivre les procédures « de notification et d'accès » pour envoyer aux actionnaires le présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, la circulaire établie en vue de l'assemblée et les autres documents reliés aux procurations (collectivement, les « **documents relatifs à l'assemblée** »), ainsi que les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états et le rapport de gestion connexe (collectivement, les « **états financiers** »). La Société a adopté les procédures de notification et d'accès aussi bien pour les actionnaires inscrits que non inscrits. Les procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles permettant aux émetteurs d'afficher en ligne des versions électroniques des documents reliés aux procurations sur SEDAR (www.sedar.com) et sur un autre site Web, plutôt que d'envoyer par la poste des copies imprimées de ces documents aux actionnaires. Aux termes de ces procédures, les actionnaires reçoivent néanmoins un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote pour leur permettre de voter à l'assemblée. Toutefois, plutôt que de recevoir des copies imprimées des documents relatifs à l'assemblée et des états financiers, les actionnaires reçoivent le présent avis qui contient les instructions sur la façon d'accéder en ligne aux documents relatifs à l'assemblée et aux états financiers et de demander des copies imprimées de ces documents. Le recours aux procédures de notification et d'accès bénéficiera directement à la Société, car ces procédures réduiront ses coûts d'impression et d'envoi par la poste; de plus, comme elles permettent d'utiliser moins de papier, elles sont plus respectueuses de l'environnement.

Vous pouvez accéder aux documents relatifs à l'assemblée et aux états financiers par voie électronique en vous rendant au www.stingray.com, au www.documentsassemblee.com/TSXT/RAY_FR ou au profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les actionnaires sont invités à lire la circulaire et les autres documents reliés aux procurations avant d'exercer leurs droits de vote.

La Société fournira une copie imprimée des documents relatifs à l'assemblée ou des états financiers à tout actionnaire, gratuitement, pendant une période de un (1) an à compter de la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez demander une copie imprimée de ces documents à tout moment avant l'assemblée en ligne à l'adresse tsxt-fulfilment@tmx.com ou en communiquant avec Compagnie Trust TSX au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1-416-682-3801 (autres pays); votre demande sera traitée dans les trois (3) jours ouvrables et les documents demandés vous seront expédiés par courrier de première classe, service de messagerie ou l'équivalent. Pour vous assurer de recevoir les copies imprimées avant la date limite du vote et de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 25 juillet 2023. **Veillez prendre note que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; vous êtes invité à conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis.** Après l'assemblée, vous pourrez présenter des demandes en communiquant aux mêmes numéros et chaque demande sera traitée dans les dix (10) jours civils.

Le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») a fixé au 12 juin 2023 la date de clôture des registres pour déterminer les actionnaires habilités à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à exercer leurs droits de vote à l'assemblée.

Pour vous assurer d'être représenté à l'assemblée à titre de porteur inscrit d'actions (un « **actionnaire inscrit** »), vous êtes prié de voter de l'une des manières indiquées dans le formulaire de procuration ci-joint (en ligne, par téléphone, par la poste, par télécopieur ou par courriel) conformément aux instructions qui y sont énoncées, que vous ayez ou non l'intention d'assister virtuellement à l'assemblée. L'envoi de votre procuration ne vous empêchera pas de voter à l'assemblée. Toutes les procurations remplies par les actionnaires inscrits doivent être reçues par l'agent des transferts de la Société, **Compagnie Trust TSX**, au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 4 août 2023 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, le jour ouvrable précédant sa reprise.

Les porteurs non inscrits d'actions (les « **actionnaires non inscrits** ») dont les actions sont immatriculées au nom d'un intermédiaire devraient suivre attentivement les instructions de vote fournies par l'intermédiaire ou énoncées ailleurs dans la circulaire. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives qui y sont données et en le retournant dans l'enveloppe-réponse fournie de sorte qu'il soit reçu au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 4 août 2023. Si vous votez en ligne, vous devez le faire au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 4 août 2023. De plus amples détails concernant le retour des formulaires d'instructions de vote par les actionnaires non inscrits figurent dans la circulaire.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, que vous soyez un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec l'agent des transferts de la Société, **Compagnie Trust TSX**, par téléphone, au 1-800-387-0825.

FAIT à Montréal, au Québec, le 27 juin 2023.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(signé) Lloyd Perry Feldman

Vice-président principal, avocat général et secrétaire général